



S'UNIR, S'ENTRAIDER, GRANDIR !

**DÉMARCHES À ENTREPRENDRE  
AU MOINS TROIS (3) MOIS AVANT LA DATE DE VOTRE RETRAITE.**

Tâches	À faire	Fait
1- <b>Vérifier votre relevé de participation au régime de retraite</b> (Retraite Québec) À faire annuellement <a href="https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/regime_rentes_quebec/Pages/rente_retraite.aspx">https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/regime_rentes_quebec/Pages/rente_retraite.aspx</a> <a href="#">Retraite Québec - Consultation des relevés de participation (gouv.qc.ca)</a>		
2- <b>Apporter les corrections nécessaires</b> , s'il y a lieu avec la personne responsable aux ressources humaines.		
3- <b>Vérifier vos jours monnayables, non-monnayables, et de vacances</b> auprès de votre CSS. Le solde des banques est remboursé automatiquement.		
4- <b>Remplir une demande de rente de retraite</b> Arrêter la date de prise de retraite à la lumière de toutes ces données. C'est la personne des ressources humaines qui complète la demande de rente.		
5- <b>Démissionner</b> de votre CSS seulement après avoir mis votre dossier à jour. Cette démission doit être conditionnelle à l'acceptation de votre retraite par Retraite Québec. La personne des ressources humaines peut offrir un support pour aider à la prise de décision.		
6- <b>Joindre l'AQDER</b> , l'Association québécoise des directions d'établissement d'enseignement retraitées. Une telle adhésion est obligatoire pour participer au plan d'assurance maladie et à l'assurance vie. Vous devez appeler Madame Nancy Briand, secrétaire administrative au numéro suivant 514-353-3254, cellulaire 438-377-9476 ou écrire à l'adresse courriel <a href="mailto:info@aqder.ca">info@aqder.ca</a>		
7- <b>Faire votre demande d'adhésion au dépôt direct de Retraite Québec</b> . La personne des ressources humaines complète cette information directement dans la demande de rente.		



S'UNIR, S'ENTRAIDER, GRANDIR !

<p>8- <b>Adhérer à l'assurance médicaments</b> de BENEVA, régime de base (vous recevrez la brochure et le formulaire d'adhésion de BENEVA par la poste).</p>		
<p>9- <b>Adhérer à l'assurance maladie complémentaire</b> de l'AQDER fournie par Industrielle Alliance; cette assurance couvre les soins médicaux, l'assurance voyage et annulation de voyage. Vous recevrez la brochure et le formulaire d'adhésion au moment d'adhérer à l'AQDER.</p>		
<p>10- <b>Assurance chez un tiers</b> (demande d'exemption) Un adhérent à l'assurance médicaments de base et à l'assurance maladie complémentaire s'il est en couple et que son conjoint bénéficie déjà d'une ou l'autre de ces assurances, comparables ou plus avantageuses <b>devrait demander une exemption en remplissant le ou les formulaires d'adhésion et en cochant la case <i>Exemption</i></b>; cette façon de faire est une protection qui lui permettra de bénéficier de l'assurance médicament ou de l'assurance maladie complémentaire sans preuve d'assurabilité au cas où il perdrait la couverture reliée à l'assurance de son conjoint. La demande doit être faite dans les 90 jours suivant la cessation de l'assurance en vertu de la police du conjoint, et l'assurance, en vertu de la police collective, entrera en vigueur le jour suivant la date de cessation de l'assurance, en vertu de la police du conjoint.</p>		
<p>11- <b>Maintenir l'assurance vie sans preuve d'assurabilité</b> Le formulaire de demande doit être obligatoirement signé <b>au plus tard dans les 30 premiers jours après la date de prise de retraite officielle</b>. Vous devez aussi fournir le certificat d'assurances collectives de BENEVA que vous avez actuellement au travail. (Voir le document en exemple ci-joint). Après l'échéance de 30 jours, vous devez absolument remplir un formulaire d'assurabilité. Vous éviterez ainsi des retards sur les retenues à la source par Retraite Québec.</p>		